

La Maire

ARRETE
portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 25 mars 2022 portant délégation partielle de fonction à Monsieur Syamak AGHA BABAEI, adjoint à la Maire,

Arrête

Pendant l'absence de Monsieur Syamak AGHA BABAEI, adjoint à la Maire, du 18 au 22 juillet 2022 inclus et du 1^{er} au 12 août 2022 inclus, délégation partielle de fonction est donnée comme suit pour les affaires relevant de son ressort :

- du 18 au 22 juillet 2022 inclus à Monsieur Guillaume LIBSIG, adjoint à la Maire,
- du 1^{er} au 12 août 2022 inclus à Madame Christelle WIEDER, adjointe à la Maire.

Fait à Strasbourg, le - 7 JUIL. 2022

Jeanne BARSEGHIAN

Transmis en préfecture le 7 JUIL. 2022
Affiché à compter du : - 7 JUIL. 2022
Notifié le : - 7 JUIL. 2022
Certifié exécutoire le : 7 JUIL. 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Maire

Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées

La Maire

ARRETE
portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 14 décembre 2021 portant délégation partielle de fonction à Madame Véronique BERTHOLLE, adjointe à la Maire,

Arrête

Pendant l'absence de Madame Véronique BERTHOLLE, adjointe à la Maire, délégation partielle de fonction est donnée comme suit pour les affaires relevant de son ressort :

- du 8 au 15 août 2022 inclus et du 22 au 31 août 2022 inclus, à Monsieur Antoine DUBOIS, conseiller municipal délégué,
- du 16 au 20 août 2022 inclus, à Monsieur Joël STEFFEN, adjoint à la Maire.

Fait à Strasbourg, le - 7 JUIL. 2022

Jeanne BARSEGHIAN

Transmis en préfecture le 7 JUIL. 2022
Affiché à compter du : - 7 JUIL. 2022
Notifié le : - 7 JUIL. 2022
Certifié exécutoire le : - 7 JUIL. 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Maire

Jeanne BARSEGHIAN



Secrétariat général - service des assemblées

La Maire

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 3 août 2020 portant délégation partielle de fonction à Monsieur Christian BRASSAC, conseiller municipal délégué,

Arrête

Pendant l'absence de Monsieur Christian BRASSAC, conseiller municipal délégué, délégation partielle de fonction est donnée comme suit pour les affaires relevant de son ressort :

- du 18 au 24 juillet 2022 inclus, à Madame Anne-Marie JEAN, conseillère municipale déléguée,
- du 25 au 31 juillet 2022 inclus, à Monsieur Syamak AGHA BABAEI, 1^{er} adjoint,
- du 1^{er} au 7 août 2022 inclus, à Madame Marie-Dominique DREYSSE, conseillère municipale déléguée.

Fait à Strasbourg, le- 4 JUIL. 2022

Jeanne BARSEGHIAN

Transmis en préfecture le- 4 JUIL. 2022

Affiché à compter du :- 4 JUIL. 2022

Notifié le :- 4 JUIL. 2022

Certifié exécutoire le :- 4 JUIL. 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Maire

Jeanne BARSEGHIAN



Secrétariat général - service des assemblées

La Maire

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date 25 mars 2022 portant délégation partielle de fonction à Madame Suzanne Brolly, adjointe à la maire,

Arrête

Pendant l'absence de Madame Suzanne Brolly, adjointe à la maire, du 13 au 29 juillet 2022 inclus, délégation partielle de fonction est donnée à Monsieur Benjamin Soulet pour les affaires relevant de son ressort.

Fait à Strasbourg, le 30 JUIN 2022

Jeanne BARSEGHIAN

Transmis en préfecture le : 30 JUIN 2022
Affiché à compter du : 30 JUIN 2022
Notifié le : 30 JUIN 2022
Certifié exécutoire le : 30 JUIN 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Maire

Jeanne BARSEGHIAN



Secrétariat général - service des assemblées

La Maire

ARRETE
portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 18 septembre 2020 portant délégation partielle de fonction à Madame Yasmina CHADLI, conseillère municipale déléguée,

Arrête

Pendant l'absence de Madame Yasmina CHADLI, conseillère municipale déléguée, du 1^{er} au 12 août 2022, délégation partielle de fonction est donnée à Madame Marie-Dominique DREYSSE, conseillère municipale déléguée, pour les affaires relevant du ressort de Madame Yasmina CHADLI.

Fait à Strasbourg, le 27 JUIL. 2022

Jeanne BARSEGHIAN

Transmis en préfecture le 27 JUIL. 2022
Affiché à compter du : 27 JUIL. 2022
Notifié le : 27 JUIL. 2022
Certifié exécutoire le : 27 JUIL. 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)



La Maire

Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées

La Maire

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 19 avril 2021 portant délégation partielle de fonction à Madame Marie-Dominique DREYSSE, conseillère municipale déléguée,

Arrête

Pendant l'absence de Madame Marie-Dominique DREYSSE, conseillère municipale déléguée, délégation partielle de fonction est donnée comme suit pour les affaires relevant de son ressort:

- du 18 au 31 juillet 2022 inclus à Madame Yasmina CHADLI, conseillère municipale déléguée,
- du 15 au 21 août 2022 inclus à M. Christian BRASSAC, conseiller municipal délégué

Fait à Strasbourg, le 30 JUIN 2022

Jeanne BARSEGHIAN



Transmis en préfecture le 30 JUIN 2022

Affiché à compter du : 30 JUIN 2022

Notifié le : 30 JUIN 2022

Certifié exécutoire le : 30 JUIN 2022

(article L 2131-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

La Maire

Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées

La Maire

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 3 août 2020 portant délégation partielle de fonction à Monsieur Alexandre FELTZ, adjoint à la Maire,

Arrête

Pendant l'absence de Monsieur Alexandre FELTZ, adjoint à la Maire, du 15 au 31 juillet 2022 inclus, délégation partielle de fonction est donnée à Monsieur Owusu TUFUOR, adjoint à la Maire, pour les affaires relevant du ressort de Monsieur Alexandre FELTZ.

Fait à Strasbourg, le 30 JUIN 2022

Jeanne BARSEGHIAN



Transmis en préfecture le 30 JUIN 2022
Affiché à compter du : 30 JUIN 2022
Notifié le : 30 JUIN 2022
Certifié exécutoire le : 30 JUIN 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Maire

Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées

La Maire

ARRETE
portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

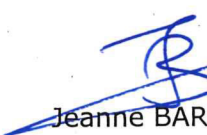
Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 25 mars 2022 délégation partielle de fonction à Monsieur Jonathan HERRY, conseiller municipal délégué,

Arrête

Pendant l'absence de Monsieur Jonathan HERRY, conseiller municipal délégué, du 01 août au 31 août 2022, délégation partielle de fonction est donnée à Monsieur Abdelkarim RAMDANE, adjoint à la Maire, pour les affaires relevant du ressort de Monsieur Jonathan HERRY.

Fait à Strasbourg, le 30 MAI 2022


Jeanne BARSEGHIAN

Transmis en préfecture le 30 MAI 2022
Affiché à compter du : 30 MAI 2022
Notifié le : 30 MAI 2022
Certifié exécutoire le : 30 MAI 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Maire


Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées

La Maire

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 25 mars 2022 portant délégation partielle de fonction à Monsieur Marc HOFFSESS, adjoint à la Maire,

Arrête

Pendant l'absence de Monsieur Marc HOFFSESS, adjoint à la Maire, du 15 au 31 juillet 2022 inclus, délégation partielle de fonction est donnée à Madame Nadia ZOURGUI, adjointe à la Maire, pour les affaires relevant du ressort de Monsieur Marc HOFFSESS.

Fait à Strasbourg, le 30 MAI 2022


Jeanne BARSEGHIAN



Transmis en préfecture le 30 MAI 2022
Affiché à compter du : 30 MAI 2022
Notifié le : 30 MAI 2022
Certifié exécutoire le : 30 MAI 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Maire


Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées

La Maire

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 3 août 2020 portant délégation partielle de fonction à Madame Anne- Marie JEAN, conseillère municipale déléguée,

Arrête

Pendant l'absence de Madame Anne-Marie JEAN, conseillère municipale déléguée, du 25 juillet au 21 août 2022 inclus, délégation partielle de fonction est donnée comme suit pour les affaires relevant de son ressort:

- du 25 au 29 juillet 2022 inclus à M. Syamak AGHA BABAEI, adjoint à la Maire,
- du 1^{er} au 07 août 2022 inclus à Mme Marie Dominique DREYSSE, conseillère municipale déléguée,
- du 08 au 21 août 2022 à M. Christian BRASSAC, conseiller municipal délégué

Fait à Strasbourg, le 30 JUIN 2022

Jeanne BARSEGHIAN

Transmis en préfecture le : 30 JUIN 2022

Affiché à compter du : 30 JUIN 2022

Notifié le : 30 JUIN 2022

Certifié exécutoire le : 30 JUIN 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)



La Maire

Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées

La Maire

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 3 août 2020 portant délégation partielle de fonction à Monsieur Alain JUND, conseiller municipal délégué,

Arrête

Pendant l'absence de Monsieur Alain JUND, conseiller municipal délégué, du 15 juillet au 17 août 2022 inclus, délégation partielle de fonction est donnée comme suit pour les affaires relevant de son ressort:

- du 15 au 31 juillet 2022 inclus à Mme Nadia ZOURGUI, adjointe à la Maire,
- du 1^{er} au 07 août 2022 inclus à Mme Marie Dominique DREYSSE, conseillère municipale déléguée,
- du 08 au 17 août 2022 à M. Christian BRASSAC, conseiller municipal délégué

Fait à Strasbourg, le 11 JUIL. 2022

Jeanne BARSEGHIAN



Transmis en préfecture le 11 JUIL. 2022

Affiché à compter du : 11 JUIL. 2022

Notifié le : 11 JUIL. 2022

Certifié exécutoire le : 11 JUIL. 2022

(article L 2131-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

La Maire

Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées

La Maire

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 25 mars 2022 portant délégation partielle de fonction à Monsieur Guillaume LIBSIG, adjoint à la Maire,

Arrête

Pendant l'absence de Monsieur Guillaume LIBSIG, adjoint à la Maire, du 1^{er} au 26 août 2022 inclus, délégation partielle de fonction est donnée comme suit pour les affaires relevant de son ressort :

- du 1^{er} au 15 août 2022 inclus à Madame Christelle WIEDER, adjointe à la Maire,
- du 16 au 26 août 2022 inclus à Monsieur Syamak AGHA BABAEI, 1^{er} adjoint à la Maire.

Fait à Strasbourg, le - 7 JUIL. 2022

Jeanne BARSEGHIAN

Transmis en préfecture le - 7 JUIL. 2022

Affiché à compter du : - 7 JUIL. 2022

Notifié le : - 7 JUIL. 2022

Certifié exécutoire le : - 7 JUIL. 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Maire

Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées

La Maire

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 9 octobre 2020 portant délégation partielle de fonction à Madame Anne MISTLER, adjointe à la Maire,

Arrête

Pendant l'absence de Madame Anne MISTLER, adjointe à la Maire, du 22 juin au 1^{er} juillet 2022, délégation partielle de fonction est donnée à Monsieur Syamak AGHA BABAEI, 1^{er} Adjoint à la Maire, pour les affaires relevant du ressort de Madame Anne MISTLER.

Fait à Strasbourg, le 10 JUIN 2022


Jeanne BARSEGHIAN



Transmis en préfecture le 10 JUIN 2022
Affiché à compter du : 10 JUIN 2022
Notifié le : 10 JUIN 2022
Certifié exécutoire le : 10 JUIN 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Maire


Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées

La Maire

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 12 avril 2022 portant délégation partielle de fonction à Madame Soraya OULDJI, adjointe à la Maire,

Arrête

Pendant l'absence de Madame Soraya OULDJI, adjointe à la Maire, délégation partielle de fonction est donnée comme suit pour les affaires relevant de son ressort :

- du 25 au 29 juillet 2022 inclus, à Madame Véronique BERTHOLLE, adjointe à la Maire,
- du 1^{er} au 12 août 2022 inclus, à Madame Marie-Dominique DREYSSE, adjointe à la Maire.

Fait à Strasbourg, le 18 JUIL. 2022


Jeanne BARSEGHIAN



Transmis en préfecture le 18 JUIL. 2022

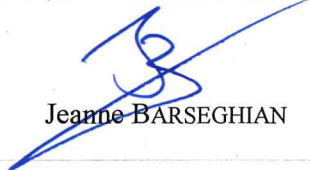
Affiché à compter du : 18 JUIL. 2022

Notifié le : 18 JUIL. 2022

Certifié exécutoire le : 18 JUIL. 2022

(article L 2131-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

La Maire


Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées

La Maire

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 18 septembre 2020 portant délégation partielle de fonction à Monsieur Pierre OZENNE, adjoint à la Maire,

Arrête

Pendant l'absence de Monsieur Pierre OZENNE, adjoint à la Maire, du 14 au 31 juillet 2022 inclus, délégation partielle de fonction est donnée à Madame Nadia ZOURGUI, adjointe à la Maire, pour les affaires relevant du ressort de Monsieur Pierre OZENNE.

Fait à Strasbourg, le - 4 JUIL. 2022

Jeanne BARSEGHIAN



Transmis en préfecture le - 4 JUIL. 2022
Affiché à compter du :- 4 JUIL. 2022
Notifié le :- 4 JUIL. 2022
Certifié exécutoire le :- 4 JUIL. 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Maire

Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées

La Maire

ARRETE

portant délégation partielle de fonction et de signature

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 25 mars 2022 portant délégation partielle de fonction à Monsieur Abdelkarim RAMDANE, adjoint à la Maire,

Arrête

Pendant l'absence de Monsieur Abdelkarim RAMDANE, adjoint à la Maire, délégation partielle de fonction et de signature est donnée à Monsieur Hervé POLESI, adjoint à la Maire, pour les affaires relevant du ressort de Monsieur Abdelkarim RAMDANE, du 30 mai au 10 juin 2022.

Cet arrêté annule et remplace celui mis en place le 23 mai 2022, arrêté donnant délégation partielle de fonction et de signature à Monsieur Marc HOFFSESS.

Fait à Strasbourg, le - 1 JUIN 2022


Jeanne BARSEGHIAN



Transmis en préfecture le - 1 JUIN 2022
Affiché à compter du : - 1 JUIN 2022
Notifié le : - 1 JUIN 2022
Certifié exécutoire le : - 1 JUIN 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Maire


Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées

La Maire

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2121-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date 3 août 2020 portant délégation partielle de fonction à Madame Françoise Schaezel, conseillère municipale déléguée.

Arrête

Pendant l'absence de Madame Françoise Schaezel, conseillère municipale déléguée, délégation partielle de fonction est donnée comme suit pour les affaires relevant de son ressort :

- du 14 au 23 avril 2022 inclus : à Monsieur Jean Werlen, conseiller municipal délégué,
- du 6 au 9 mai 2022 inclus : à Monsieur Alain Jund, conseiller municipal délégué,
- du 23 au 29 mai 2022 inclus : à Monsieur Christian Brassac, conseiller municipal délégué.

Fait à Strasbourg, le 07 AVR. 2022

Jeanne BARSEGHIAN



Transmis à la préfecture le : 07 AVR. 2022
Affiché à compter du : 07 AVR. 2022
Notifié le : 07 AVR. 2022
Certifié exécutoire le : 07 AVR. 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Maire

Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général – service des assemblées

La Maire

ARRETE
portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 8 octobre 2021 portant délégation partielle de fonction à Monsieur Benjamin SOULET, adjoint à la Maire,

Arrête

Pendant l'absence de Monsieur Benjamin SOULET, adjoint à la Maire, du 1^{er} au 21 août 2022 inclus, délégation partielle de fonction est donnée à Monsieur Abdelkarim RAMDANE, adjoint à la Maire, pour les affaires relevant du ressort de Monsieur Benjamin SOULET.

Fait à Strasbourg, le - 7 JUIL. 2022

Jeanne BARSEGHIAN

Transmis en préfecture le - 7 JUIL. 2022

Affiché à compter du : - 7 JUIL. 2022

Notifié le : - 7 JUIL. 2022

Certifié exécutoire le : - 7 JUIL. 2022

(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)



La Maire

Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées

La Maire

ARRETE
portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 3 août 2020 portant délégation partielle de fonction à Monsieur Joël STEFFEN, adjoint à la Maire,

Arrête

Pendant l'absence de Monsieur Joël STEFFEN, adjoint à la Maire, délégation partielle de fonction est donnée comme suit pour les affaires relevant de son ressort :

- du 22 au 29 juillet 2022 inclus, à Madame Nadia ZOURGUI, adjointe à la Maire,
- du 1^{er} au 15 août 2022 inclus, à Monsieur Pierre OZENNE, adjoint à la Maire.

Fait à Strasbourg, le - 7 JUL. 2022

Jeanne BARSEGHIAN



Transmis en préfecture le - 7 JUL. 2022
Affiché à compter du : - 7 JUL. 2022
Notifié le : - 7 JUL. 2022
Certifié exécutoire le : - 7 JUL. 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Maire

Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées

La Maire

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 25 mars 2022 délégation partielle de fonction à Madame Lucette TISSERAND, conseillère municipale déléguée,

Arrête

Pendant l'absence de Madame Lucette TISSERAND, conseillère municipale déléguée, du 01 août au 31 août 2022, délégation partielle de fonction est donnée à Monsieur Abdelkarim RAMDANE, adjoint à la Maire, pour les affaires relevant du ressort de Madame Lucette TISSERAND.

Fait à Strasbourg, le 30 MAI 2022


Jeanne BARSEGHIAN



Transmis en préfecture le 30 MAI 2022

Affiché à compter du : 30 MAI 2022

Notifié le : 30 MAI 2022

Certifié exécutoire le : 30 MAI 2022

(article L 2131-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

La Maire


Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées

La Maire

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 12 avril 2022 délégation partielle de fonction à Madame Hülliya TURAN, adjointe à la Maire,

Arrête

Pendant l'absence de Madame Hülliya TURAN, adjointe à la Maire, du 1^{er} au 18 août 2022, délégation partielle de fonction est donnée à Monsieur Joris CASTIGLIONE, Conseiller municipal délégué, pour les affaires relevant du ressort de Madame Hülliya TURAN.

Fait à Strasbourg, le 18 JUIL. 2022


Jeanne BARSEGHIAN

Transmis en préfecture le 18 JUIL. 2022
Affiché à compter du : 18 JUIL. 2022
Notifié le : 18 JUIL. 2022
Certifié exécutoire le : 18 JUIL. 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)



La Maire


Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées

La Maire

ARRETE
portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 25 mars 2022 portant délégation partielle de fonction à Madame Floriane VARIERAS, adjointe à la Maire,

Arrête

Pendant l'absence de Madame Floriane VARIERAS, adjointe à la Maire, délégation partielle de fonction est donnée comme suit pour les affaires relevant de son ressort :

- du 25 au 29 juillet 2022 inclus, à Madame Véronique BERTHOLLE, adjointe à la Maire,
- du 1^{er} au 12 août 2022 inclus, à Madame Christelle WIEDER, adjointe à la Maire.

Fait à Strasbourg, le 11 JUIL. 2022

Jeanne BARSEGHIAN

Transmis en préfecture le 11 JUIL. 2022
Affiché à compter du : 11 JUIL. 2022
Notifié le : 11 JUIL. 2022
Certifié exécutoire le : 11 JUIL. 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Maire

Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées

La Maire

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 25 mars 2022 portant délégation partielle de fonction à Madame Carole ZIELINSKI, adjointe à la Maire,

Arrête

Pendant l'absence de Madame Carole ZIELINSKI, adjointe à la Maire, du 18 juillet au 31 juillet 2022 inclus, délégation partielle de fonction est donnée à Monsieur Guillaume LIBSIG, adjoint à la Maire, pour les affaires relevant du ressort de Madame Carole ZIELINSKI.

Fait à Strasbourg, le - 1 JUIL. 2022

Jeanne BARSEGHIAN

Transmis en préfecture le :- 1 JUIL. 2022

Affiché à compter du :- 1 JUIL. 2022

Notifié le :- 1 JUIL. 2022

Certifié exécutoire le :- 1 JUIL. 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Maire

Jeanne BARSEGHIAN



Secrétariat général - service des assemblées

La Maire

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 3 août 2020 portant délégation partielle de fonction à Madame Nadia ZOURGUI, adjointe à la Maire,

Arrête

Pendant l'absence de Madame Nadia ZOURGUI, adjointe à la Maire, du 1er au 31 août 2022 inclus, délégation partielle de fonction est donnée comme suit pour les affaires relevant de son ressort :

- du 1^{er} au 21 août 2022 inclus et du 29 au 31 août 2022 inclus à Monsieur Pierre OZENNE, adjoint à la Maire,
- du 22 au 28 août 2022 inclus à Madame Hülliya TURAN, adjointe à la Maire.

Fait à Strasbourg, le - 7 JUIL. 2022

Jeanne BARSEGHIAN



Transmis en préfecture le 7 JUIL. 2022
Affiché à compter du : 7 JUIL. 2022
Notifié le : 7 JUIL. 2022
Certifié exécutoire le : 7 JUIL. 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Maire

Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées

La Maire

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 18 septembre 2020 portant délégation partielle de fonction à Madame Yasmina CHADLI, conseillère municipale déléguée,

Arrête

Pendant l'absence de Madame Yasmina CHADLI, conseillère municipale déléguée, du 12 au 29 août 2022, délégation partielle de fonction est donnée à Monsieur Antoine DUBOIS, conseiller municipal délégué, pour les affaires relevant du ressort de Madame Yasmina CHADLI.

Fait à Strasbourg, le 10 AOUT 2022

Jeanne BARSEGHIAN

par délégation
Marc HOFFSESS
Adjoint à la Maire



Transmis en préfecture le 10 AOUT 2022
Affiché à compter du : 10 AOUT 2022
Notifié le : 10 AOUT 2022
Certifié exécutoire le : 10 AOUT 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Maire

par délégation
Marc HOFFSESS
Adjoint à la Maire

Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées

La Maire

ARRETE

portant délégation partielle de fonction

La Maire de la ville de Strasbourg,

Vu l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté en date du 25 mars 2022 délégation partielle de fonction à Madame Lucette TISSERAND, conseillère municipale déléguée,

Arrête

Pendant l'absence de Madame Lucette TISSERAND, conseillère municipale déléguée, de ce jour au 13 novembre 2022, délégation partielle de fonction est donnée à Monsieur Jonathan HERRY, conseiller municipal délégué, pour les affaires relevant du ressort de Madame Lucette TISSERAND.

Fait à Strasbourg, le 20 SEP. 2022


Jeanne BARSEGHIAN



Transmis en préfecture le
Affiché à compter du : 20 SEP. 2022
Notifié le : 20 SEP. 2022
Certifié exécutoire le : 20 SEP. 2022
(article L 2131-1 et 2 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

La Maire


Jeanne BARSEGHIAN

Secrétariat général - service des assemblées